

ETUDE GLOBALE DES MÉCANISMES DE REDEVABILITÉ POUR L'ODD 6



RÉSUMÉ EXÉCUTIF



Photo: WSSCC



Recommandations

Pour les gouvernements

- Prendre l'initiative
- Concrétiser les actions
- Être inclusif

Pour les OSC

- Se rassembler
- Porter une voix forte
- Être redevable

Pour les partenaires de développement

- Financer une bonne gouvernance
- Aller au-delà des ateliers ponctuels multipartites
- Ne laisser personne de côté et en être redevable

Pour les organismes des Nations Unies

- La réunion de haut niveau des Nations Unies doit reconnaître le rôle crucial des organisations de la société civile dans l'ODD6
- Reconnaître le rôle important tenu par les OSC

Etude globale des mécanismes de redevabilité pour l'ODD 6

Cela fait maintenant presque trois ans que les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés, notamment l'Objectif 6 (ODD 6) : « Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable d'ici 2030 ». Selon le rapport 2017 de l'OMS/UNICEF, 2,1 milliards de personnes, soit 30 % de la population mondiale, n'ont toujours pas accès à des services d'alimentation domestique en eau potable, et 4,5 milliards de personnes (60 %) ne disposent pas de services d'assainissement gérés en toute sécurité.

Dans la plupart des pays à revenu faible ou moyen, le rythme des progrès ne permet pas d'atteindre l'ODD 6 d'ici 2030. Les tendances sont même à la baisse dans au moins 20 pays.

Les gouvernements sont redevables de leurs engagements officiels en vue de la réalisation de l'Objectif 6, notamment la mise à disposition de rapports et suivis réguliers sur sa mise en œuvre. Par ailleurs, l'Agenda 2030 pour le développement durable prévoit « un monde où les engagements pris concernant le droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement sont tenus et où il y a une meilleure hygiène ».

La redevabilité signifie que les personnes redevables assument la responsabilité de leurs actes et omissions, reconnaissent qu'ils ont des comptes à rendre sur leurs actes ou manquements et qu'ils doivent adapter leurs politiques et actions en conséquence.

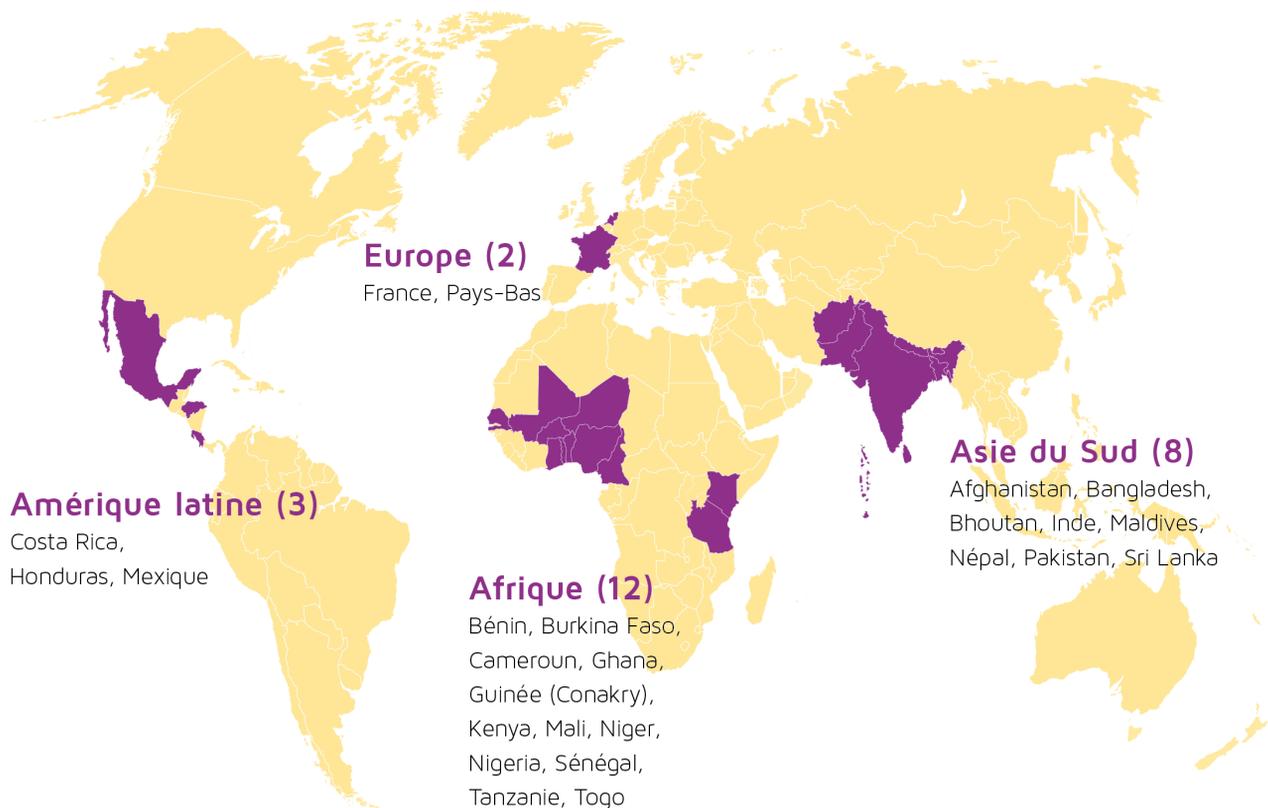
Les mécanismes de redevabilité efficaces sont considérés comme étant transparents, impliquent plusieurs acteurs différents, facilitent et encouragent une réflexion approfondie concernant le progrès, et sont en mesure de réagir face aux problématiques soulevées par les acteurs. Les mécanismes de redevabilité ne cherchent pas seulement à corriger les erreurs du passé, mais également à anticiper l'avenir, à trouver les leviers pour influencer les futures actions du gouvernement, afin qu'ils soient plus réactifs face aux cibles de l'ODD 6 et aux besoins des citoyens.

Au niveau international, le Forum politique de haut niveau des Nations Unies (FPHN) joue un rôle clé dans l'examen des progrès accomplis vers la réalisation des ODD. Toutefois, l'Agenda 2030 fournit peu d'informations sur la structure de redevabilité du FPHN. Les mécanismes de redevabilité pour les engagements liés aux ODD à l'échelle mondiale reposent sur une base volontaire, sans directives particulières. Ils sont principalement perçus comme non transparents et peu efficaces.

Au niveau national, chaque pays dispose de ses propres structures et mécanismes institutionnels qui permettent de mettre en œuvre les cibles de l'ODD6 et d'en examiner les progrès. Cette étude a analysé la nature des mécanismes de redevabilité existants au niveau national, ainsi que les obstacles et opportunités associés.

Aucune norme relative à la participation institutionnalisée de la société civile aux processus de revues volontaires nationales et internationales pour l'ODD 6 n'a jamais été mise en place.

la carte ci-dessous met en avant les pays qui ont fait partie de l'étude



Principales conclusions des études de cas-pays

Dans la plupart des pays, les mécanismes de redevabilité relatifs à l'ODD 6 ne sont pas mis en place. Lorsqu'ils sont signalés, ils sont caractérisés comme inefficaces et principalement limités aux indicateurs des cibles 6.1 et 6.2.

Très peu de pays font état de responsabilités précises spécifiquement en lien avec l'ODD 6. De manière générale, les responsabilités relatives aux ODD sont réparties entre plusieurs ministères, souvent dirigés par de hauts fonctionnaires. Le manque de contrôle et de reporting concernant l'ODD 6 et les progrès limités en termes de mise en œuvre des engagements relatifs aux cibles, constituent un frein à la redevabilité.

Les responsabilités inhérentes à la reddition de comptes sur les cibles de l'ODD 6 sont confuses et éparpillées sur différents départements, ou sont non identifiées, voire non octroyées. Lorsque mentionnés, les mécanismes de redevabilité dans les pays de l'étude ne sont disponibles que pour certains indicateurs des cibles 6.1 et 6.2.

La plupart des outils et mécanismes de redevabilité évoqués dans les études de cas-pays correspondent à des événements isolés, qui ne font pas partie d'une approche de redevabilité structurée et systématique. Certains pays se préparent pour le Forum politique de haut niveau (FPHN) en juillet 2018, mais plus de la moitié des pays participant à l'étude ont déclaré ne pas être au courant des préparatifs de leur gouvernement concernant une revue volontaire nationale sur les progrès de l'ODD 6.

Quelques pays de l'étude ont mentionné avoir recours à des outils de redevabilité, tels que les mécanismes de contrôle par des tiers, de plainte, de grief et de mise en application, ou tout autre mécanisme de protection des droits humains.

Quelques pays ont affirmé que les revues sectorielles conjointes constituent un mécanisme de redevabilité efficace, tandis que d'autres font référence à la redevabilité via des systèmes démocratiques et de réglementation ayant recours à des examens parlementaires. Certains pays ont déclaré que les mécanismes décentralisés peuvent constituer une solution particulièrement efficace pour influencer les gouvernements et les obliger à rendre des comptes : audits sociaux, sessions budgétaires publiques, suivi budgétaire et création de comités de bassin.

Plusieurs pays ont également fait référence aux réseaux des organisations de la société civile (OSC) comme levier

permettant d'amener efficacement les gouvernements à rendre des comptes. Quelques pays ont encore indiqué que les rapports alternatifs de la société civile constituent un mécanisme de redevabilité efficace.

Quelques pays ont mentionné le rôle des médias en matière de sensibilisation du public, et seulement deux pays ont fait état du rôle du secteur privé en lien avec la redevabilité des gouvernements.

Plusieurs pays de l'étude ont rapporté un manque de sensibilisation, de connaissance et de compétences au sein des OSC, pour le contrôle de la mise en œuvre de l'ODD 6. Par ailleurs, dans certains pays, parmi les OSC, il existe une confusion ainsi qu'un manque de coordination concernant les rôles, les responsabilités et les mandats relatifs à l'ODD 6. Les parties prenantes de certains pays ont également indiqué que la transparence, le partage d'informations et la représentation des voix au niveau local font défaut.

De manière générale, la redevabilité est freinée par un manque de contrôle et de reporting concernant l'ODD 6, par des progrès limités en termes de mise en œuvre des engagements, et par des possibilités restreintes pour les OSC de contribuer au suivi de l'ODD 6 et de soumettre des revues indépendantes.

La plupart des pays de l'étude ont indiqué être encore dans la phase initiale de développement d'un processus systématique de contrôle et de revue, qui constitue une preuve du progrès du secteur relativement à l'ODD 6 et rend possible l'implication multipartite. Les instruments de contrôle au niveau mondial sont souvent utilisés pour surveiller les progrès accomplis vers la réalisation de l'ODD 6 à l'échelle nationale. Certains pays européens disposent de leurs propres mécanismes obligatoires de reporting et de reddition de compte liés aux ODD ou progrès du secteur.

Pour la plupart des pays sondés, les données sont incomplètes, inexactes et pas suffisamment ventilées pour permettre de contrôler les progrès concernant l'accès aux plus marginalisés (les plus pauvres, les groupes autochtones, les réfugiés et les personnes âgées).

Certains pays sont encore en cours de développement et de définition des données de référence, indicateurs et cibles de l'ODD 6 et ont entamé le processus de développement de nouveaux systèmes pour la collecte des données.



Obstacles mis en évidence par les études de cas-pays

Il existe de nombreux défis à surmonter concernant les quelques mécanismes de redevabilité rapportés. À l'heure actuelle, les mécanismes de redevabilité ne sont pas systématiques, réguliers, inclusifs et significatifs. Ils sont considérés comme étant loin d'être efficaces pour assurer la redevabilité des gouvernements conformément à leurs engagements sur l'ODD 6.

Parmi les obstacles rapportés par les études de cas-pays concernant le fonctionnement et l'efficacité des mécanismes de redevabilité sont cités : le manque de base juridique pour les mécanismes existants, l'irrégularité des processus de redevabilité et le manque suivi des résultats et recommandations. Les pays participant à l'étude ont indiqué que les engagements des gouvernements en faveur de l'ODD 6 demeurent un sujet souvent limité au niveau national, et ne sont pas mis en œuvre ni contrôlés au niveau local.

Les pays de l'étude ont signalé des obstacles à une participation significative : les OSC et autres organisations telles que le milieu universitaire, le secteur privé ou les médias ne sont pas invités aux réunions majeures; les informations pertinentes appelant à la participation ne sont pas partagées ou difficiles à trouver; les occasions de participer aux mécanismes de redevabilité sont inégales; et, dans quelques pays, l'espace de dialogue entre les gouvernements et les OSC est limité.

Les problèmes soulevés au niveau gouvernemental comprennent un manque de coordination et une répartition confuse des rôles et responsabilités, un désintérêt et un manque d'engagement politique relativement à l'ODD 6, ainsi qu'une impossibilité à assurer une diversité parmi les parties prenantes et une représentation suffisante des femmes et des groupes marginalisés.

Plusieurs pays de l'étude ont rapporté un manque de sensibilisation, de connaissance et de compétences au sein des OSC, en lien avec la véritable signification du contrôle de la mise en œuvre de l'ODD 6. Par ailleurs, dans certains pays, parmi les OSC, il existe un manque de coordination et une confusion concernant les rôles, les responsabilités et les mandats relatifs à l'ODD 6. Parmi les problématiques inhérentes aux OSC, la transparence, le partage d'informations et la représentation des voix au niveau local font défaut.

Le plus grand obstacle signalé par de nombreux pays pour garantir la redevabilité des gouvernements sur l'ODD 6 concerne le fait que les financements et allocations budgétaires sont souvent insuffisants pour le bon fonctionnement des mécanismes de redevabilité, mais également le fait que les OSC rencontrent des difficultés à collecter des fonds tout en restant indépendantes.

Opportunités évoquées par les études de cas-pays

Presque tous les OSC et responsables gouvernementaux consultés s'entendent sur le fait que la participation aux mécanismes de redevabilité pour l'ODD 6 a des retombées positives lorsqu'elle est prise en charge de manière efficace et significative.

Les pays de l'étude ont indiqué que la participation multipartite aux mécanismes de redevabilité renforce les partenariats, améliore la coordination des actions et permet de mieux définir les rôles et responsabilités parmi les parties prenantes. Le rôle des médias traditionnels est souvent mentionné comme étant un important et puissant levier permettant d'accélérer la redevabilité. Ces médias peuvent en effet être utilisés pour sensibiliser et exercer une pression publique envers le gouvernement, afin qu'il assume ses responsabilités concernant ses décisions en matière d'eau et d'assainissement.

Les pays de l'étude déclarent que les mécanismes de redevabilité participatifs peuvent susciter une plus grande attention au sein du monde politique et débloquer davantage de fonds en faveur de l'ODD 6. Par ailleurs, ils peuvent contribuer à un renforcement des capacités au sein des gouvernements pour la mise en œuvre de l'ODD 6. La participation aux mécanismes de redevabilité peut également ouvrir la voie à des solutions plus efficaces pour la collecte de données et les processus de contrôle, en mesure d'influencer de manière positive les politiques gouvernementales, et porter davantage l'attention sur les régions marginalisées, les communautés locales et les groupes vulnérables.



Photo: LNW Consulting



Recommandations pour les gouvernements

Les gouvernements sont redevables de leurs engagements officiels concernant l'ODD 6 et doivent mettre en œuvre les droits humains en matière d'eau et d'assainissement. L'investissement dans des mécanismes nationaux de redevabilité efficaces contribuera à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030.

1. Prendre l'initiative

Garantir une allocation transparente des rôles et responsabilités pour la collecte de données ventilées, le contrôle et la soumission de rapports sur la mise en œuvre des engagements pris et les progrès réalisés concernant toutes les cibles de l'ODD 6. Veiller à ce que le rapport sur les progrès du secteur en vue de la réalisation de l'ODD 6 soit systématiquement réalisé.

2. Concrétiser les actions

Développer des mécanismes de redevabilité officiels au niveau national et local, en mesure d'engager régulièrement et de manière significative toutes les parties prenantes. Investir dans l'engagement des citoyens ainsi que dans les initiatives nécessaires de renforcement des capacités et de partage des connaissances. Veiller à ce qu'il existe des mécanismes d'application des décisions.

3. Être inclusif

S'assurer que les mécanismes de redevabilité concernant les cibles de l'ODD 6 impliquent toutes les parties prenantes et veillent à la représentation des groupes exclus et marginalisés.



Recommandations pour les OSC

La société civile, les organisations du secteur EAH et les organisations de défense des droits humains semblent agir côte à côte, sans profiter des expertises de chacun. Le processus de changement nécessaire à la réalisation de l'ODD 6 prend du temps et aucune organisation ne peut réussir seule. Il est nécessaire d'établir des liens et d'élaborer conjointement les stratégies.

1. Se rassembler

Renforcer les capacités et sensibiliser au sujet des cibles de l'ODD 6 ainsi que des politiques et engagements nationaux liés. Créer des partenariats solides parmi les OSC, développer la coordination et la communication entre toutes les parties prenantes afin qu'elles rejoignent et soutiennent les plateformes et réseaux existants, et poussent ainsi ensemble les gouvernements à rendre des comptes sur leurs engagements.

2. Porter une voix forte

Impliquer de manière active les communautés locales et groupes marginalisés afin de comprendre leurs besoins et leurs difficultés. Les intégrer dans les plaidoyers ainsi que dans les consultations avec le gouvernement. Documenter les preuves et partager les connaissances bien souvent non écrites.

3. Être redevable

La redevabilité prend racine au sein de chaque organisation et réseau. Être redevable auprès de tous ses partenaires, et pas seulement auprès des donateurs, et chercher constamment à obtenir des retours sur les actions menées pour encourager la redevabilité des gouvernements concernant l'ODD 6.

Cette étude a été réalisée par les OSC de 25 pays, avec le soutien de End Water Poverty, le consortium Watershed, la Coalition Eau et le Water Supply and Sanitation Collaborative Council (WSSCC). L'étude s'est déroulée d'octobre 2017 à mars 2018.

Le processus et les résultats de l'étude visent à renforcer la capacité des OSC à plaider en faveur de mécanismes de redevabilité plus efficaces ainsi que pour accroître leur participation aux prises de décisions et actions de suivi relatives aux progrès accomplis vers la réalisation de l'ODD 6. Cette étude a permis d'encourager, et dans de nombreux cas d'engager, un dialogue nécessaire entre les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales au niveau national.

À l'échelle internationale, l'étude vise à documenter le développement des mécanismes de redevabilité dans le cadre du FPHN.

Les résultats de l'étude reposent sur plus de 1 000 enquêtes, entretiens et réunions de validation avec les parties prenantes qui travaillent sur les ressources en eau, l'eau potable et l'assainissement dans 25 pays. Parmi les parties prenantes ayant participé volontairement à cette étude figurent les gouvernements (nationaux et décentralisés), les OSC, les organisations non gouvernementales (ONG), les partenaires de développement, les organisations des Nations Unies, les instituts de recherche et d'enseignement, et les groupes de réflexion. La représentation du secteur privé et des syndicats a été limitée dans cette étude.



Recommandations pour les partenaires de développement

Les OSC ont un rôle-clé à jouer pour encourager la reddition de comptes des gouvernements sur les progrès réalisés dans le cadre de l'ODD 6.

1. Financer une bonne gouvernance

Continuer à soutenir le programme sur l'efficacité de l'aide et s'aligner avec les cadres et priorités des gouvernements. Coopérer avec les gouvernements à propos des stratégies et plans de développement nationaux, et particulièrement sur la nécessité de mettre en place des mécanismes nationaux de redevabilité et de renforcer le rôle des OSC dans ce cadre.

2. Aller au-delà des ateliers ponctuels multipartites

Soutenir les gouvernements et OSC avec les moyens techniques et financiers disponibles pour établir des mécanismes de redevabilité multipartites officiels, réguliers et inclusifs visant à la mise en œuvre de l'ODD 6. Les manifestations ponctuelles et irrégulières restent pertinentes, mais ne sont pas considérées comme des mécanismes de redevabilité efficaces.

3. Ne laisser personne de côté et en être redevable

Rendre davantage de comptes sur l'utilisation des fonds d'aide contribuant à la réalisation de l'ODD 6. Veiller à ce que le contrôle et le reporting de ces financements présentent des données désagrégées relatives à l'atteinte des personnes les plus marginalisées, qui ne peuvent généralement pas faire entendre leur voix dans le cadre de la mise en œuvre de l'ODD 6.



Recommandations pour les organismes des Nations Unies

Il est nécessaire de définir clairement les opportunités pour une implication efficace des OSC dans les mécanismes de contrôle.

Le FPHN doit reconnaître le rôle des OSC concernant l'ODD 6 et adopter des recommandations et directives pour que les gouvernements nationaux établissent et mettent en pratique des mécanismes nationaux de redevabilité pour l'ODD 6. Cette mesure devrait inciter les gouvernements à impliquer les OSC dans les processus concernés.

Il est nécessaire de reconnaître l'importance du rôle des OSC en faveur de la mise en œuvre des ODD et de la mise à disposition d'informations fiables sur les progrès réalisés concernant les personnes marginalisées et vulnérables sur le terrain.



Photo: IRC WASH

Organisations participantes

Afghan Civil society Forum-organisation (ACSFo)
 Alliance pour la Maitrise de l'Eau et de l'Energie (AME)
 Asociación Regional Centroamericana para el Agua y el Ambiente
 CCOAD-Niger
 Centre for Environmental Justice
 CN-CIEPA/Wash -Mali
 Coalition Eau
 Coalition of Non Governmental Organisations in the Water and Sanitation (CONIWAS)
 Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement (CONCAD)
 Development Organisation of the Rural Poor (Dorp)
 Freshwater Action Network Mexico (FANMEX)
 IRC-WASH

Jeunes Verts Togo
 Kenya Water for Health Organisation
 LNW Consulting/Bhutan Rural Sanitation and Hygiene Programme
 Modern Architects for Rural India
 NGO Forum for Urban Water and Sanitation
 ONG Carbone Guinée
 Partenariat National de l'Eau du Benin (PNE-Bénin)
 Punjab Urban Resource Centre
 Sanitation and Water Action (SAWA)
 Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales (SPONG)
 WaterCare
 Women Environmental Programme

ETUDE GLOBALE DES MÉCANISMES DE REDEVABILITÉ POUR L'ODD 6



RÉSUMÉ EXÉCUTIF